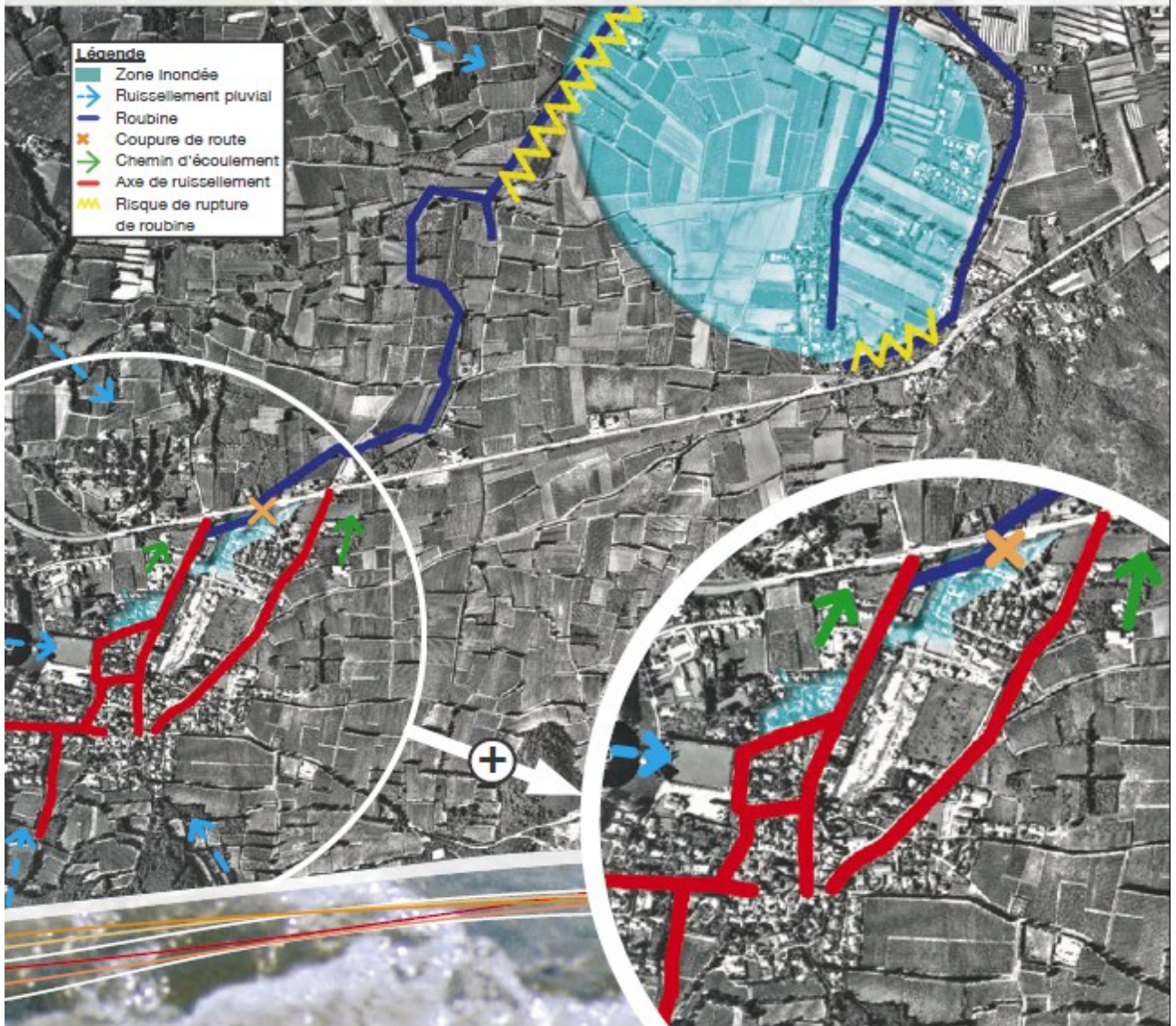


DÉPARTEMENT DU GARD
MAIRIE DE SAZE
30650

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

volet inondation



LE MOT DU MAIRE

Ce document d'information présente les actions de prévention et les mesures de sauvegarde mises en place par la municipalité pour réduire l'impact d'une inondation sur les personnes, les biens et l'environnement. Il vous rappelle également les consignes de sécurité à suivre en cas d'inondation.

GEORGES BEL - MAIRE DE SAZE

Nom du plan	Seuils de déclenchement	Secteurs concernés
Ruissellement sans débordement de roubines	Pluviométrie 21 mm en 30 min ou 27 mm en 1 h	La carriette L'allée des Platanes
Ruissellement avec débordement de roubines	Pluviométrie 45 mm en 30 min, 68 mm en 1 h, 96 mm en 2 h, 128 mm en 3 h	La carriette / Le quartier des hameaux / L'allée des Platanes / La rue de la Croix St-Marc / La bordure de la RN 100
Ruissellement avec débordement et rupture de roubines	Pluviométrie 45 mm en 30 min, 68 mm en 1 h, 96 mm en 2 h, 128 mm en 3 h + observation de rupture de roubine	La carriette / Le quartier des hameaux / L'allée des Platanes / La rue de la Croix St-Marc / La bordure de la RN 100 / La Croix du Plan / Le chemin du Pont de la Grave / La Fontaine du Buis



QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES ?

Être en relation avec les autorités et les services de l'État

- Réception de l'alerte déclenchée par le Préfet à toute heure
- Suivi de la situation auprès du Préfet et des secours

Surveiller le territoire communal

- Anticipation de l'événement (*prévisions météorologiques, hauteurs des cours d'eau*)
- Surveillance des accès routiers et des différents équipements

Conformément à la réglementation, le Maire et son équipe se sont préparés à la gestion de l'événement en cas d'inondation.

Assurer la sauvegarde de la population

- Diffusion de l'alerte et des informations sur l'événement et ses conséquences
- Évacuation et accueil de la population menacée
- Conseils et recommandations pour les démarches (*évacuation, transport scolaire,...*)
- Assistance aux responsables d'établissements (*cf. PPMS école*)

Accélérer le retour à la normale

- Remise en état des équipements
- Gestion des bénévoles
- Gestion des déchets

Aider les sinistrés

- Mesures de soutien
- Remise en état des habitations
- Redistribution des aides et dons
- Procédure d'indemnisation



COMMENT RÉAGIR ?

S'INFORMER SUR



→ L'accès au village



→ Le fonctionnement des transports scolaires



→ Les lieux d'hébergements d'urgence : salle polyvalente



→ Les zones de refuge et les itinéraires sécurisés



Auprès de Météo France
- 32.50
- <http://www.meteo.fr>



Ecouter la radio
Respecter les consignes
des autorités



90.2 FM
91.6 FM

S'INFORMER
auprès de la mairie
04.90.26.99.66



SE PRÉPARER



Distribution par la mairie de la fiche "mesures préparatoires à l'évacuation"

- Mise à l'abri des documents importants
- Mise à l'abri des matériels de valeur
- Préparation de la mallette d'urgence
- Mise en sécurité des installations (arrimage des objets pouvant flotter, arrêt des fluides, etc. ...)
- Mise en sécurité des véhicules

AGIR



Fermez les portes, fenêtres, soupiraux aérations.



Montez à pied dans les étages.



Fermez le gaz et l'électricité.

NE PAS



Les élèves scolarisés à l'extérieur ne doivent pas se rendre à l'école si le transport scolaire n'est pas assuré.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer, ils sont pris en charge sur place.



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours.



ET APRÈS ?



Distribution de la fiche "consignes de retour aux habitations"



- Remplir la Fiche **Dégâts/Besoins** à retourner à la mairie qui servira pour :
 - la remise en état avec les équipes de renfort
 - la rédaction des dossiers d'indemnisation en mairie

- Prendre des photos en vue de l'établissement des dossiers d'indemnisation
(un appareil photo numérique peut vous être prêté : se renseigner en mairie)

- Aérer les pièces

- Nettoyer et désinfecter



- Trier les déchets

- Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche

- Chauffer dès que possible



**VOUS SOUHAITEZ AIDER ?
CONTACTEZ LA MAIRIE DE SAZE**

Vous pouvez consulter le Plan Communal de Sauvegarde en mairie